

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01 Courriel: mairie@aunay-sous-auneau.fr

DÉCISION N° 878 du 19/10/2022. NOMENCLATURE N° 3-3 (Locations).

RÉVISION DU LOYER DE L'IMMEUBLE 2 IMPASSE DE LA COLONIE

- Vu le bail de location signé le 25/10/2018.

Il est procédé à la révision du loyer de l'immeuble situé 2 impasse de la Colonie dans les conditions suivantes avec effet au 01/11/2022.

FORMULE : Loyer x IRL 3^{ème} trimestre 2022 = 322,78 x 136,27 = 334,06 €

IRL 3^{ème} trimestre 2021

Le nouveau loyer mensuel au 01/11/2022 est fixé à la somme de 334,06 €.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le : 19/10/2022

La notification le :

L'affichage en Mairie le : 19/10/2022 La mise en ligne sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr le 19/10/2022

Robert DARIEN

Aunay-sous-Auneau le : 19/10/2022

Le Maire,

Robert DARIEN